Bruno ELTGEN
Commissaire aux comptes
Associé

Franck DOUCHE
Commissaire aux comptes

Audit - Conseil ▲ Expertise Comptable

DaC

Membre de l'alliance eurus

GDS MAINE ET LOIRE
LA QUANTINIERE
49800 TRELAZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 30 avril 2020

GDS MAINE ET LOIRE

LA QUANTINIERE

49800 TRELAZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2020

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération **GDS MAINE ET LOIRE** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons

procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de la Fédération. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Fédération relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sablé Sur Sarthe, le 18 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

SARL D.A.C. Audit Conseil Expertise

Bruno ELTGEN

GDS Maine et Loire

BILAN AU 30/04/2020

Sections Cumulés

ACTIF	Montant Brut	Amortissements	Montant Net	N-1	Variation
ACTIF IMMOBILISE	**894 800**	**523 199**	**371 601**	**413 258**	-41 656
Immobilisations incorporelles	123 570	97 703	25 866	34 433	-8 567
Immobilisations corporelles	748 681	425 496	323 185	356 274	-33 090
Immobilisations financières	22 550		22 550	22 550	
ACTIF CIRCULANT	**1 268 448**		**1 268 448**	**1 464 661**	-196 212
Créances Groupements-Eleveurs	112 088		112 088	84 389	27 699
Créances Fiscales	8 989		8 989	3 609	5 380
Créances FM GDS	496 241		496 241	641 092	-144 851
Créances CSSA	13 318		13 318	13 298	20
Autres créances	210 309		210 309	280 753	-70 445
Livret A	76 964		76 964	76 961	3
Livret Associatif	318 000		318 000	308 080	9 920
Disponibilités	12 804		12 804	28 785	-15 980
Charges constatées d'avance	19 735		19 735	27 693	-7 958
Total de l'Actif	**2 163 249**	**523 199**	**1 640 050**	**1 877 918**	-237 869

PASSIF			Montant Net	N-1	Variation
FONDS PROPRES			**422 064**	**515 943**	-93 879
Capital			102 776	101 737	1 038
Fonds de réserve affecté			169 778	162 774	7 004
Fonds de réserve - complément (prov. Ch.)			180 000	180 000	0
Résultat de l'exercice			-71 469	8 042	-79 511
Provision pour départ en retraite			40 980	63 390	-22 410
DETTES			**1 217 985**	**1 361 975**	-143 990
Emprunt			368 304	405 469	-37 166
Dettes fournisseurs			99 059	93 355	5 704
Dettes fiscales et sociales			100 345	107 042	-6 697
Dettes comptes CSSA			1 550	1 550	0
Autres dettes			130 351	93 663	36 688
Fond FM GDS			496 241	641 092	-144 851
Fond péréquation CSSA			13 318	13 298	20
Produits percus d'avance			8 817	6 506	2 311
Total du Passif			**1 640 050**	**1 877 918**	-237 869

SARL DAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

GDS Maine et Loire
L'action sanitaire ensemble

COMPTE DE RESULTAT 2019/2020
Sections Cumulées

PRODUITS	Réalisé		N-1	Variation
COTISATIONS DES ELEVEURS		1 060 114	1 068 398	-8 284
Cotisations Bovines	1 020 085		1 032 497	
Cotisations Porcines	22 197		18 708	
Cotisations Petits Ruminants	16 895		16 669	
Cotisations Equines	936		523	
FMSE		35 696	35 696	0
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES		247 465	197 910	49 555
AIDES		127 130	124 767	2 363
PRODUITS FINANCIERS		1 732	1 442	290
TRANSFERT DE CHARGES		44 080	79 171	-35 091
PRODUITS EXCEP. & DE GESTION COURANTES		15 295	6 276	9 019
REPRISE DE PROVISIONS		22 434	24	22 410
Total Produits		1 553 946	1 513 684	

CHARGES	Réalisé		N-1	Variation
CHARGES GENERALES		1 113 450	1 062 979	50 472
Achats	20 668		22 655	
Services Extérieures	154 242		155 414	
Transports, Déplacements, Réunions	48 385		86 555	
Autres Frais de Gestion	105 807		103 519	
Charges de Personnel	717 569		611 328	
Autres Charges	66 779		83 508	
FMSE		35 696	35 696	0
AIDES DIRECTES AUX ELEVEURS		409 656	346 292	63 364
Actions Bovines	400 758		341 125	
Actions Porcines	3 260		2 047	
Actions Petits Ruminants	5 625		2 980	
Actions Equines	13		139	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		66 613	60 676	5 937
Total Charges		1 625 415	1 505 642	

RESULTAT		-71 469	8 042	

SARL BAC
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

SOMMAIRE

page

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales 2
Permanence ou changement de méthodes 2

- **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

Etat des immobilisations 2
Etat des amortissements 3
Tableau de variation des fonds associatifs 4
Etat des provisions 4
Etat des échéances des créances et des dettes 5
Evaluation des immobilisations corporelles 5
Evaluations des créances et des dettes 5
Evaluation des valeurs mobilières de placement 5
Produits à recevoir 5
Charges à payer 6
Charges et produits constatés d'avances 6

- **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

Engagement finanicers 6
Engagement en matière de pensions et retraites 6
Listes des filiales et participations 7

- **ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Compte FMS et CSSA 7
Fonds FMSE 7
Provision cotisation fonds FMSE 7

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de la présentation des comptes annuels.
L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	115 006		11 176
Batiments	405 700		
Constructions, Aménagement, Agencement	136 783		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 313		
Installations générales agencements aménagements divers	37 065		7 284
Matériel de transport	62 555		
Matériel de bureau informatique, Mobilier	91 151		5 820
Immobilisations en cours	675		
TOTAL	738 242	0	13 105
Immobilisations Financières TOTAL	22 550		
TOTAL GENERAL	875 798	0	24 281

	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Révaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL		2 612	123 570	123 570
Batiments			405 700	405 700
Constructions, Aménagement, Agencement			136 783	136 783
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 313	4 313
Installations générales agencements aménagements divers			44 349	44 349
Matériel de transport			62 555	62 555
Matériel de bureau informatique, Mobilier		2 666	94 305	94 305
Immobilisations en cours			675	675
TOTAL	0	2 666	748 681	748 681
Immobilisations Financières TOTAL	0		22 550	22 550
TOTAL GENERAL	0	5 278	894 800	894 800

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution Reprises	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	80 573	19 743	2 612	97 704
Batiments	187 456	20 285		207 741
Constructions, Aménagement, Agencement	58 111	8 013		66 124
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 521	300		2 821
Installations générales agencements aménagements divers	12 099	3 143		15 242
Matériel de transport	41 067	7 138		48 205
Matériel de bureau informatique, Mobilier	80 039	7 991	2 666	85 364
TOTAL	381 293	46 869	2 666	425 496
TOTAL GENERAL	461 865	66 613	5 278	523 200

Ventillations des dotations de l'exercice	Amortis-sements linéaires	Amortis-sements dégressifs	Amortis-sements exception-nels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immo. incrorporelles TOTAL	19 743				
Batiments	20 285				
Constructions, Aménagement, Agencement	8 013				
Instal. techniques, Matériel et outillage ind.	300				
Instal. générales agenc. Aménag. divers	3 143				
Matériel de transport	7 138				
Matériel de bureau informatique, Mobilier	7 991				
TOTAL	46 869	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	66 613	0	0	0	0

NA = Non Applicable NS = Non Significatif NC = Non Connu

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début exercice	Affectation résultat et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds Propres					0
Fonds associatifs sans droit de reprise	101 737	1 038			102 776
Réserves					
Autres réserves	162 774	7 004			169 778
RESULTAT DE L'EXERCICE	-71 469	71 469			0
Autres fonds associatifs					0
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					0
TOTAL I	193 042	79 511	0	0	272 553

Etat des provisions

*

Provisions pour risques et charges	Montant début exercice	Augmenta-tions dotations	Diminutions montant utilisés	Diminutions montant non utilisés	Montant fin d'exercice
Fonds de réserves	180 000				180 000
Provision pour risques et charges	0		0		0
Provision départs indemnités retraite	63 390		22 410		40 980
TOTAL	243 390	0	22 410	0	220 980

Provisions pour dépréciation	Montant début exercice	Augmenta-tions dotations	Diminutions montant utilisés	Diminutions montant non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation (FARAGO)	0		0		0
Provision sur créance FARAGO	0		0		0
Provision sur créance clients douteux	177	0	24		153
TOTAL	177	0	24	0	153
TOTAL GENERAL	177	0	24	0	153

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	116 848	116 848	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Groupe et associés	59 450	59 450	
Autres impôts et taxes assimilés	8 989	8 989	
Débiteurs divers	655 158	655 158	
Charges constatées d'avance	19 735	19 735	
TOTAL	860 180	860 180	0

Etat des Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à + 1 an	368 304	34 501	138 215	195 587
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	99 059	99 059		
Personnel et comptes rattachés	60 146	60 146		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 195	39 195		
Autres impôts et taxes assimilés	1 003	1 003		
Autres dettes	650 278	650 278		
TOTAL	1 217 985	884 183	138 215	195 587

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l 'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produit à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan	Montant
Produits à recevoir	350 621
TOTAL	350 621

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivant du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	368 304
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 059
Dettes fiscales et sociales	100 345
Autres dettes	140 718
TOTAL	708 426

Charges et produits constatés d'avance

Charges contatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	19 735
TOTAL	19 735

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements finanicers

Garanties sur les emprunts bancaires

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivant du bilan	Montant
Privilège de prêteur de denier	228 303
Hypothèque conventionnelle	78 376
Nantissement de part	50 729
Sans garantie	10 896
TOTAL	368 304

Engagements en matière de pensions et retraites

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
61 ans	moins d'un an	10 631
56 à 60 ans	1 à 5 ans	10 412
52 à 55 ans	6 à 10 ans	0
42 à 51 ans	11 à 20 ans	17 741
32 à 41 ans	21 à 30 ans	2 196
moins de 32 ans	plus de 30 ans	0
Engagement total		40 980

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillées sur les filiales et participatoins			
Filiales (+ 50 % du capital détenu) :			
Filiales (10 à 50 % du capital détenu) :			
- SCI LA QUANTINIERE	15 000	17%	NC
Filiales (- 10 % du capital détenu) :			
- FARAGO Le Carré	138 169	2%	NC

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Compte FM GDS et CSSA

Les comptes FM GDS et CSSA qui apparaissent au bilan du GDS Maine et Loire, s'intègrent dans des fonds nationaux pour des aides spécifiques.

Fonds FMSE

Le GDS Maine et Loire est chargé de collecter pour le compte du FMSE national la cotisation de la section spécialisée ruminants. L'intégralité des fonds collectés est reversée au FMSE. Pour 2019, le montant unitaire par bovin était de 0.10 € et 0.02 € pour les petits ruminants.

Activité partielle

Le GDS Maine et Loire a eu recours à l'activité partielle à compter du mois d'Avril 2020

Personnel GDS

En prévision du départ à la retraite du directeur, un recrutement a été effectué au cours de l'exercice avec une période de tuilage de 7 mois.

Copyright © 2014 by [illegible]
All rights reserved.
No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

GDS MAINE ET LOIRE

LA QUANTINIERE

49800 TRELAZE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

De l'exercice clos le 30 avril 2020

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Relations avec GDS Pays de la Loire

Monsieur Jean-Claude COSTE, Président du Conseil d'Administration de votre Fédération, est vice-Président du GDS Pays de la Loire.

- *Nature et objet :*

Votre Fédération a facturé à GDS Pays de la Loire des temps et des frais de représentation pour la mise à disposition de son personnel.

- *Modalités :*

La facturation s'est élevée au titre de l'exercice à **22 261** Euros.

Fait à Sablé sur Sarthe, le 18 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

SARL D.A.C. Audit Conseil Expertise

Bruno ELTGEN